

## CHAUVIN ARNOUX - FORMATIONS 2015

1 jour

80% cours / 20% démonstrations

Prix / personne : **437 € HT** + TVA (taux légal au moment de la facturation)

Ce prix comprend 1 journée de formation + 1 repas

**Bulletin d'inscription à nous retourner**

par FAX au **01 46 27 26 00** ou par courrier à

**CHAUVIN ARNOUX - Sandrine DA PONTE**

**190 Rue Championnet – 75018 PARIS Cedex**

ou par mail à : [formation@chauvin-arnoux.com](mailto:formation@chauvin-arnoux.com)

### L'ENTREPRISE

**Responsable Formation**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Dénomination sociale de l'établissement :** \_\_\_\_\_

Code NAF : \_\_\_\_\_ N° Siret : \_\_\_\_\_

Etes vous soumis à la TVA :  Oui  Non

Si oui, N° de TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### LE PARTICIPANT

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

S'inscrit à la formation du :

**Contrôle et Sécurité  
Electrique**  
(NF C 15-100)

16 juin 2015 à **PARIS**

6 octobre 2015 à **PARIS**

**Comprendre et  
vaincre les  
harmoniques**

24 mars 2015 à **PARIS**

17 juin 2015 à **PARIS**

7 octobre 2015 à **PARIS**

**Installations Elect. et  
Qualité de l'énergie**  
(Etudes de cas)

25 mars 2015 à **PARIS**

18 juin 2015 à **PARIS**

8 octobre 2015 à **PARIS**

**Thermographie**

26 mars 2015 à **PARIS**

23 juin 2015 à **PARIS**

13 octobre 2015 à **PARIS**

### ORGANISME A FACTURER (si différent de l'Entreprise)

**Dénomination de l'organisme :** \_\_\_\_\_

Code NAF : \_\_\_\_\_ N° Siret : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

## Conditions générales de ventes « formations »

• Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres de formations faites par la société CHAUVIN ARNOUX.

### Inscription

*L'inscription est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par tous moyens, le bulletin d'inscription rempli.*

*Le fait de retourner le bulletin d'inscription complété implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales qui se porte fort du respect des dites conditions générales par ses salariés ou agents bénéficiaires de la formation*

### Prix

Le prix par participant et par journée est indiqué sur le bulletin d'inscription, les tarifs sont aussi consultables dans la rubrique formation de notre site web : [www.chauvin-arnoux.com](http://www.chauvin-arnoux.com) .

Ils sont valables pour une durée de 12 mois.

Tous les prix sont indiqués en euros hors taxes, ils doivent donc être majorés du taux de TVA en vigueur au jour de l'inscription.

### Conditions de paiement

Sauf mention différente sur le bulletin d'inscription, le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant et sans escompte, par chèque, à l'ordre de CHAUVIN ARNOUX, ou par virement bancaire. Les frais bancaires liés au mode de paiement resteront à la charge du client.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéances figurant sur les factures donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités seront exigibles sans mise en demeure préalable ;

En cas de prise en charge du coût de la formation par un OPCA, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge en amont de la signature du bulletin d'inscription, l'accord de financement de l'OPCA devant figurer sur le dit bulletin. En cas de prise en charge partielle de la formation par l'OPCA, CHAUVIN ARNOUX facturera la différence directement au client

### Facture

Le stage fera l'objet d'une facture. Celle-ci sera émise à l'issue du stage.

### Annulation

Notre société se réserve la possibilité d'annuler ou de décaler le stage si les effectifs sont insuffisants pour permettre sa conduite pédagogique, et informera alors les participants dans les plus brefs délais.

Toute annulation de stage devra être faite par écrit.

Pour toute annulation de participation parvenue à nos services plus de 15 jours avant le début du stage, notre société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 15% du prix du stage pour participation à la couverture des frais fixes engagés pour ce stage.

Pour toute annulation de participation parvenue à nos services moins de 15 jours avant le début du stage, notre société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 30% du prix du stage.

Pour toute annulation de participation parvenue à nos services moins de 5 jours avant le début du stage, notre société se verra en droit de facturer l'intégralité du prix du stage.

Cependant si concomitamment à une annulation, le client se réinscrit à une autre formation, il ne sera perçue aucune indemnité.

### Abandon en cours de stage

En cas d'abandon du participant en cours de stage, le prix du stage sera facturable de plein droit et intégralement.

### Propriété Intellectuelle

Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de diffuser ou de commercialiser à tous tiers tous documents ou supports remis pendant la formation sans l'accord express et préalable de CHAUVIN ARNOUX.

### Litige

En cas de litige quelconque relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les seules juridictions reconnues et acceptées sont celles des Tribunaux de Paris.